



**Marie Lemay Lachance, avocate**

Directrice, Affaires réglementaires et litiges  
Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [marie.lemaylachance@energir.com](mailto:marie.lemaylachance@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDÉ**

Le 21 décembre 2023

Me Véronique Dubois

Secrétaire

**Régie de l'énergie**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023**

**Notre dossier : 312-01007**

**Dossier Régie : R-4213-2022 – Phase 2**

---

Chère consœur,

Par la présente, Énergir souhaite aviser la Régie de l'énergie qu'elle n'a pas de commentaires à formuler à l'égard des demandes de remboursement de frais déposées par la FCEI<sup>1</sup> et l'AHQ-ARQ<sup>2</sup> en lien avec l'approbation des modalités d'une entente convenue avec un client Grande entreprise conformément à l'article 14.3.2.7 de ses *Conditions de service et Tarif*.

Quant à la demande de remboursement de frais déposée par le RTIEÉ<sup>3</sup>, Énergir soumet que les frais réclamés apparaissent élevés lorsque comparés à ceux des deux autres intervenants et s'en remet à la discrétion de la Régie pour en juger.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance

MLL/nv

---

<sup>1</sup> C-FCEI-0088

<sup>2</sup> C-AHQ-ARQ-0050

<sup>3</sup> C-RTIEÉ-0089